DESCRIPTION ET ESTIMATION DE DEUX MAISONS CANONIALES SITUÉES DANS LE CLOÎTRE SAINT-HONORÉ À PARIS OCCUPÉES PAR LES Sr WATBLED, GAUDON, LEMAIRE, L'ABBÉ DE PREMART, LA D^{elle} DUMONT ET AUTRES CI-DEVANT PROPRIÉTÉ DU CHAPITRE SAINT-HONORÉ PROPRIÉTÉ DU DOMAINE NATIONAL (1790)

Archives Nationales, Q2/121/37, Comité d'aliénation des biens nationaux, MM. Mouton et Villetard fils, architectes, *Rapport d'expertise, Deux maisons du cloître Saint-Honoré, occupées par les Sr. Watbled, Gaudon, D^{elle} Dumont et autres,* Paris, 21 février 1791.

Transcription, notes [1] et schéma d'implantation [2]
par Dominique Waquet, docteur d'État en Sciences Économiques (août 2020)

Estimation de deux maisons dépendances et terrains situés à Paris cloître Saint-Honoré, provenant du Chapitre St Honoré consistant en un corps de logis sur le cloître, de trois croisées de face sur ledit cloître, élevé de rez-de-chaussée de deux étages carrés, au-dessus un troisième étage pratiqué dans le comble, lequel forme pignon sur le cloître et couvert en tuiles avec chaineaux et gouttières en plomb.

Au rez-de-chaussée dudit corps de logis est une allée ensuite de laquelle est une cour pavée. A gauche de ladite cour est un corps de logis double en sa largeur ayant faces sur ladite cour et sur le jardin, lequel corps est élevé d'un rez-de-chaussée, trois étages carrés au-dessus avec comble simple couvert en tuiles.

Entre la cour susdite et le jardin est un autre corps de logis dans lequel est la cage d'escalier. Lequel corps est élevé comme le précédent avec comble couvert en tuile. Les combles desdits corps de logis sont garnis de chaineaux en plomb et tuyaux de descente pour l'écoulement des eaux.

Sous les corps de logis susdits et à droite de l'escalier est un passage pavé conduisant au jardin.

Sous le dit passage et à droite d'icelui est un puits. Ensuite dudit puits est un petit bûcher couvert en appentis, une descente de cave conduisant à un berceau de cave, lequel fait enclave sous la maison voisine et sera supprimé.

Ensuite est le jardin, lequel est inculte.

A droite dudit jardin est un passage pavé séparé d'icelui par un mauvais treillage, lequel conduit à un petit bâtiment de trois croisées de face sur le jardin, élevé d'un rez-de-chaussée et un comble en mansarde au-dessus, couvert en tuiles.

---

[1] Les notices individuelles sont extraites de D. Waquet, *Dictionnaire des habitants et propriétaires des immeubles, commerces et monuments de la rue Saint-Honoré à Paris - Révolution Empire (1788-1810)*, à paraître en 2021.

[2] La position de ces maisons dans le cloître Saint-Honoré est donnée dans la page correspondante du wiki « Localisations parisiennes Révolution-Empire » conçu et rédigé par D. Waquet à l'adresse : http://wiki.geohistoricaldata.org/Cloître_Saint-Honoré_(Paris)_Parcelles_et_habitants_Révolution-Empire

Ensuite est un grand jardin dépendant et faisant actuellement partie de la maison voisine indiquée et lavée en noir sur le plan ci-joint [3]. Toute la partie comprise entre les lettres **A.B.C.D.** sera séparée du jardin et jointe à la maison au-dessus détaillée pour être vendu avec ladite maison.

Mention marginale : La ligne mitoyenne qui déparera ledit jardin sera tirée d'un point **C** au point **D**, milieu du mur mitoyen, et ledit point **C** sera à cinq toises quatre pieds six pouces mesurés de l'angle marqué **B** et du mur du côté de la rue des Bons-Enfants, ainsi qu'il est coté sur le plan.

Il se trouve dans le grand jardin deux bâtiments indiqués sur le plan que la Dame Raymond a fait construire et qui lui appartiennent suivant le certificat que lui en ont donné les Srs abbés de Champeaux et de Fleury en date du 6 décembre 1790.

Le corps de logis sur le cloître est composé à rez-de-chaussée, auquel on monte huit marches, d'un magasin, arrière-magasin éclairé sur le cloître, lesquels sont planchéyés à solives apparentes.

Ensuite est une cuisine éclairée sur la cour, laquelle pièce est pavée et à solives apparentes. Ledit rez-de-chaussée est occupé par le Sr Wattebled, négociant [4].

Au-dessous susdit rez-de-chaussée sont deux berceaux de caves.

L'escalier qui monte dudit rez-de-chaussée aux différents étages de la maison est en charpente et à mi-rampe du rez-de-chaussée au premier étage est un cabinet en entresol au-dessus du passage, lequel est éclairé sur le cloître.

Le premier étage occupé par le Sr Gaudon [5], principal locataire dudit corps de logis est composé d'une chambre éclairée sur le cloître, un cabinet aussi éclairé sur le cloître et une cuisine éclairée sur la cour.

---

[3] Il s'agit du jardin situé sur une parcelle au Nord et dans le prolongement de la parcelle de la présente maison. Ce jardin est loué par Mme Raymond, occupante d'une maison à l'Est de celle-ci, et sur lequel elle a fait édifier deux petits bâtiments (Voir l'estimation de la maison occupée par Mme Besser, même cote AN, Q2/121/37).)

[4] Il s'agit très vraisemblablement de Valentin Watbled (Le Titre, Somme), 1762- ?) frère d'Ambroise Watbled, ci-devant prêtre de Saint-Pierre de Chaillot qui demeurent encore au cloître en thermidor de l'an III comme en témoigne l'extrait suivant :

« N°40 Section des Champs-Élysées, du onze thermidor an III, décès de Henry, âgé de quarante-trois ans, profession marchand de vin, domicilié à Chaillot, rue de Longchamp, n°1, fils de Pierre-André et de Marie-Jeanne Henry, marié à Jeanne Françoise (?). Sur la réquisition d'Ambroise Walbled âgé de trente-huit ans, négociant, domicilié à Paris, rue et cloître Honoré, section de la Halle-aux-Blés, lequel dit être allié du décédé, et de Valentin Walbled, âgé de trente-trois ans, négociant, domicilié à Paris, susdite demeure, lequel dit être neveu du décédé » (AD 75, V6E/4, *Registre des actes de naissance et décès 1795, 1er arrondissement ancien, Section des Champs-Élysées*, f°35/65).

Selon ses déclarations en vue de la délivrance de sa carte de sûreté, Valentin Watbled, âgé de 30 ans, précédemment rue Coquillière, arrivé à Paris depuis 8 ans, né à Le Titre (Somme), demeure au cloître Saint-Honoré en 1793 (AN, F7/4796, *Registre des cartes de sûreté de la S. Halle-aux-Blés octobre 1792- janvier 1793*, f°11, n°311, le 5 octobre 1792 ; *Registre de renouvellement des cartes de sûreté de la S. Halle-aux-Blés avril-mai 1793*, f°27, n°896, le 16 mai 1793).

Valentin Walbled est l'époux de Marie-Adélaïde Caron. Ils sont parents de Marie-Adélaïde et de Claire-Élisabeth Walbled née le 16 février 1801 (AD 75, Etat-civil reconstitué). On relève que le 20 brumaire an 4 [11 novembre 1795], a été baptisée à la Conception Marie-Adélaïde, née hier, de Valentin Walbled, négociant et de Marie-Adélaïde Caron son épouse, demeurant au cloitre St Honoré, parrain Jean-Nicolas Caron, marraine Marie-Marguerite Caron (AH Arch. Paris, *Saint-Roch, BMS*, *1794-1796*, p. 63).

[5] Selon ses déclarations en vue d'obtenir une carte de sûreté, Jean-Baptiste Godon, est marchand de vin, demeure au cloître Saint-Honoré, âgé de 52 ans, né à Dangillon (Cher) (AN, F7/4796, *2ème Registre des cartes*

Le deuxième étage est composé d'une petite antichambre, deux chambres éclairées sur le cloître, une cuisine éclairée d'une vue de souffrance sur la maison voisine et un petit éclairé sur la cour.

Au-dessus un grenier dans partie duquel est pratiqué une chambre et sur l'escalier un cabinet d'aisance.

Le corps de logis ensuite auquel on communique par l'allée et passage pratiqué sous le corps de logis susdit est composé à rez-de-chaussée de deux pièces éclairées sur la cour de la maison voisine occupée par les écoles. Les dites pièces sont carrelées et à solives apparentes. Et ensuite est une autre pièce ayant son entrée sous le passage vis-à-vis le puits (?), laquelle pièce éclairée sur le jardin est plancheyée et avec solives apparentes. Ladite pièce à rez-de-chaussée occupée par le Sr Obelin, huissier du chapitre.

Le premier étage occupé par Melle Dumont [6] est composé d'une petite antichambre, salon, éclairés de deux croisées sur le jardin et d'une croisée sur la cour de la maison voisine, occupée par les écoles, chambre à coucher ensuite, éclairée sur le jardin. Au-dessus de la croisée de ladite chambre à coucher est une terrasse couverte en plomb. Ensuite de l'antichambre et à gauche est une cuisine éclairée sur la cour et deux petits cabinets éclairés sur la cour de la maison voisine occupée par les écoles.

Le deuxième étage occupé par l'abbé de Prémart est composé d'une antichambre éclairée sur la cour des école susdite. Ensuite est salon éclairé sur le jardin et une chambre à coucher aussi éclairée sur le jardin. A gauche de l'antichambre est une cuisine et chambre de domestique, les dites pièces éclairées sur la cour.

Le troisième étage est composé d'une antichambre et chambre à coucher, éclairées sur la cour, un salon éclairé sur le jardin et d'une autre chambre éclairée sur le jardin et cabinet éclairé sur la cour des écoles.

Au-dessus dudit étage est un grenier. Dans l'escalier sont deux cabinets d'aisance formant enclave sur la maison voisine, lesquels seront supprimés et feront partie de la maison voisine.

Toutes les armoires, alcôves, et menuiseries de la dite maison appartiennent aux locataires, à l'exception des armoires qui sont des deux côtés de la cheminée du salon au premier étage, occupé par Melle Dumont et du lambris d'appui qui appartiennent à la maison.

Le petit bâtiment au fond du jardin, occupé par le Sr Lemaire [7] est composé à rez-de-chaussée d'un escalier ensuite duquel est une salle éclairée sur le jardin été ensuite une chambre à coucher éclairée sur le jardin, lesdites pièces planchéyées et plafonnées.

---

de sûreté blanches, Section Halle-aux-Blés, 1793, f°34, n°2251, le 20 juillet 1793). Il quitte le cloître en 1795 pour aller demeurer dans une maison du voisinage au n°17 rue Neuve-des-Bons-Enfants (AN, F7/4796, *Registre pour inscrire les cartes de sûreté déposées au 4ème comité*, f°31 Ro, s. n°, le 28 pluviôse an III).

[6] Melle Dumont est vraisemblablement une tante de Pierre-Claude Dumont, négociant, demeurant au cloître en 1793, 42 ans en 1793, né à Paris (AN, F7/4796, *2ème Registre des cartes de sûreté blanches, Section Halle-aux-Blés, 1793*, f°8, n°1276, le 28 mai 1793). Dumont demeure dans une maison du cloître, acquise en messidor an IV par Faucard-Château (*Sommier des Biens nationaux*, t. 1, art. 1720).

[7] Selon ses déclarations en vue de la délivrance de sa carte de sûreté Antoine Lemaire, maître cordier, 69 ans, né à Paris, demeure au cloître en 1792 et 1793 (AN, F7/4796, *Registre des cartes de sûreté de la S. Halle-aux-Blés octobre 1792- janvier 1793*, f°38, n°1070, le 27 octobre 1792 ; *2ème Registre des cartes de sûreté blanches, Section Halle-aux-Blés, 1793*, f°53, n°2848, le 16 août 1793).

Le premier étage pratiqué dans le comble est composé de deux chambres carrelées et plafonnées et sous le corps de logis est un berceau de cave.

La dite maison, cour, jardin et dépendances tenant du levant et couchant aux maisons provenant du Chapitre Saint-Honoré [8], du midi, au cloître St Honoré et du Nord à M. de Courtille.

La dite maison est tenue à loyer, savoir le corps de logis sur le cloître appartenant ci-devant au Sr Baugé, chapelain de Saint-Honoré, par le Sr Gaudon, moyennant la somme de treize-cents livres suivant son bail pour neuf années qui ont commencé à courir de Pâques mil sept cent quatre-vingt-neuf, ainsi qu'il nous l'a déclaré…. 1 300 l.

Et l'autre corps de logis et jardin formant ci-devant une des maisons canoniales est louée en totalité suivant la déclaration du chapitre à la somme de dix-sept-cent livres …. 1 700 l.

Total des locations 3 000 l.

Nous observons que depuis longtemps, le public désire qu'il soit percé une rue à travers les terrains dépendants du chapitre St Honoré qui aboutiraient de la rue du Bouloy à la Porte du Palais-Royal, rue des Bons-Enfants. Ce projet a été mis dernièrement sous les yeux de la Municipalité et nous pensons que pour donner la plus grande valeur possible aux terrains provenant du chapitre St Honoré et pour faire jouir le public d'un percé si désiré et dont les avantages sont si sensibles, il est indispensable de percer cette rue [9]. Et nous estimons les dites maisons ci-dessus détaillées à la charge par l'acquéreur de laisser le passage de la rue ainsi qu'elle est indiquée au plan ci-joint.

En conséquence l'acquéreur desdites maisons et terrains ci-joints, indiqués sur le plan et compris entre les lettres A. B. C. D. sera tenu de laisser prendre sur son terrain le passage de la rue de trente pieds de largeur ainsi qu'elle est indiquée au plan et de se conformer à l'alignement qui lui sera donné par le département des travaux publics ou de la voirie pour le percement de ladite rue. La fosse d'aisance de la maison voisine indiquée F occupée par le Sr Vaucher et autres cessera d'être commune avec ladite maison.

L'acquéreur desdites maisons ne pourra exercer aucune servitude comme vues droites au droit d'égouts sur les maisons voisines qui, réciproquement, ne pourront avoir aucune vue droite ni exercer aucune servitude sur les dites maisons. Et toutes les vues qui existent actuellement sur la cour d'une maison voisine indiquée F occupée par les Écoles, seront considérées comme vues de souffrance. A l'égard des bâtiments que la dame Raymond a fait construire dans le jardin qu'elle occupe, ledit acquéreur sera te nu de lui en rembourser la valeur suivant les estimations qui en seront faites par les experts nommés contradictoirement.

L'emplacement des dites deux maisons, cours, jardin et dépendances contient en superficie déduction faite de la rue deux cent treize toises, environ …. 213 ts.

Nous, Mouton, architecte et expert nommé l'un par les commissaires de l'Assemblée Nationale, et nous, Villetard fils, architecte et expert nommé par les commissaires de la Commune de Paris avons estimé les dites deux maisons, cours, jardin et dépendances eu égard à leur position, à la nature et état des constructions, aux réparations à y faire et aussi eu égard à l'avantage qui

[8] Cette parcelle est bordée à l'Est par la maison occupée par le Sr Vaucher et à l'Ouest par une maison et une école donnant sur la rue des Bons-Enfants.
[9] Cette rue est percée en 1802 (Lazare, *Dictionnaire administratif des rues de Paris*, 1842, p. 460-461) et prend le nom de rue Montesquieu.

résultera pour le terrain du jardin du percement de la rue projetée à la somme de cent-quarante-deux mille huit cent livres……. 142 800 l.

Nous observons que pour percer la rue ci-dessus indiquée, la municipalité étant obligée de faire le sacrifice de deux maisons, une dans la rue Croix-des-Petits-Champs, occupée par le Sr Delaporte estimée 55 827 l. et l'autre dans la rue des Bons enfants occupée par M. Petit, et estimée à 76 402 l., il est de toute justice qu'elle soit indemnisée de la perte qu'elle éprouvera par le sacrifice de ces deux maisons et nous estimons l'indemnité due à la municipalité, déduction faite de la valeur des matériaux provenant de la démolition, à la somme de cent-dix mille livres ……. 110 000 l.

Observons que l'indemnité qui sera payée à la municipalité sera plus que compensée par la valeur que procurera aux terrains le percement de ladite rue [10].

Nota : la même observation a été mise sur tous les rapports où il est question du percement de la rue.

Fait à Paris le vingt-et-un février mil sept cent quatre-vingt-onze.

(s) Mouton Villetard

[10] Il est donc vraisemblable que cette indemnité a été payée par Faucard-Château en sus de la somme de 4 939 050 f. qu'il a dû débourser pour acquérir en messidor an IV les deux présentes maisons (Monin et Lazard, *Sommier des Biens Nationaux*, t. 1, art. 1717 et 1720) et la plupart des maisons du nord du cloître ainsi que les maisons des rues des Bons-Enfants, occupée par Petit, et Croix des Petits-Champs, occupée par Delaporte, impactées par le projet de percement de la future rue Montesquieu (*Sommier*, Id., art. 1714-1721). Même en tenant compte de la dépréciation de la monnaie entre les expertises de 1791 et messidor an IV, Focard Château eu égard à sa situation professionnelle et à la situation déclarée à son décès ne semble pas avoir pu se rendre acquéreur de cet ensemble immobilier pour son compte. Il a donc vraisemblablement agi comme prête-nom et a dû être remercié comme tel.
Louis-Jean Focard-Château (Dormelles (Seine-et-Marne), 1750- ?) reçoit une carte de sûreté suite à sa déclaration du 19 juin 1794. Il déclare être arrivé à Paris le 29 germinal et demeurer, maison [hôtel] de Nîmes, rue de Grenelle-Saint-Honoré [au n°55 (K) soit n°24 (Hal.)] (AN, F/7/4796, *Registre des cartes de sûreté de la Section Halle-aux-Blés*, n°2076). Il déclare ensuite demeurer au cloître, ce dont on peut douter selon sa domiciliation toujours rue de Grenelle lors du dépôt des brevets (voir ci-dessous).
On relève un citoyen Focard-Château, sous-chef de bureau du Comité de Salut Public, compétent dans le domaine des sciences et des arts (F.A., Aulard, *Recueil des actes du CSP*, 3 décembre 1794 ; t. 18, p. 482, n. 2), chargé le 15 décembre 1794 de récupérer dans les bibliothèques des émigrés et condamnés les ouvrages intéressants pour former la bibliothèque du Comité (Tuetey, *PV de la commission temporaire des arts*, Vol. 1, p. 649).
Par sa soumission de messidor an IV, lors de la vente des biens nationaux confisqués au chanoines du chapitre Saint-Honoré, il devient propriétaire de six maisons du cloître louées respectivement à Desmarteaux et Vaucher (*Sommier*, art. 1714), à Godon (Id. art. 1717), à Beyssier [sic, Besser dans les expertises] (Id. art. 1719), à Dumont (Id., art. 1720) ainsi que de la maison louée à Mitouflet située à l'entrée du petit cloître et donnant également sur la rue Croix-des-Petits-Champs au n°45 (K) soit les n°21 à 24 (Hal.) n° 15 (Emp.) et (Id., art. 1720, p. 583).
« Le citoyen Focard-Château, cloître Honoré, fait un don de 300 liv [pour financer la descente [invasion de l'Angleterre]. Ce citoyen observe que depuis quatre ans il a adressé plusieurs projets de descente, qu'il a lieu de présumer être aujourd'hui dans le portefeuille du général Bonaparte. (« Conseil des Cinq-Cents, séance du 11 nivôse an VI », *Le Républicain français*, 13 nivôse an VI [2 janvier 1798], p. 3, col. 2. Gallica, Retronews).
En 1799, il dépose un brevet pour un « manège de campagne ou portatif » et en 1801 un autre brevet pour un « appareil retardateur de fermentations ». Il est toujours domicilié 24 [Halles] rue de Grenelle-Saint-Honoré et aussi en 1801 à Lannoy (arrondissement de Lille) (INPI, 1BA278 et 1BA111, voir en ligne).
Époux de Marie-Élisabeth-Angélique-Joseph Renard, il est déclaré chef de bureau à l'intendance de Paris à son décès le 11 janvier 1819, à Vaugirard, n°79 Grande Rue. L'inventaire après décès est dressé par Me Pierre-Augustin Puis, notaire à Issy (AN, Minutes de l'étude Puis janvier-juin 1819, MC/ET/CIII/ 237, p.76 r°-82 v°).

SCHÉMA DRESSÉ D'APRÈS LE RAPPORT DES EXPERTS

LEURS DESCRIPTIONS ET PLANS ANNEXÉS

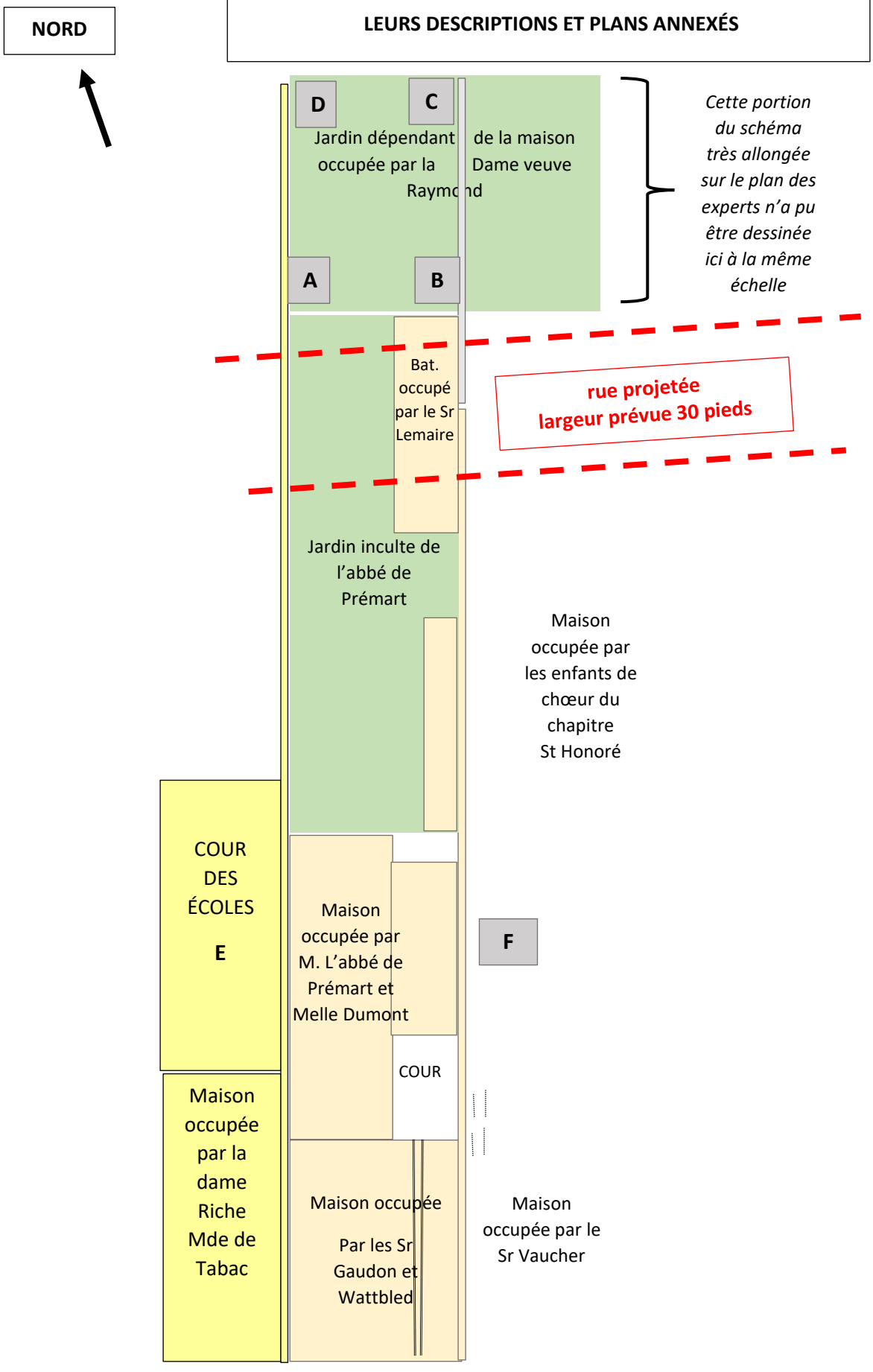

CLOÎTRE SAINT-HONORÉ